



A Monsieur Stéphane RICHARD
Président Directeur Général Orange
78 à 84 Rue Olivier de Serres
75505 Paris Cedex 15

A Montreuil, le 12 juin 2020

Objet : Reconnaissance en Accident du Travail et Maladie Professionnelle

Monsieur le Président Directeur Général,

Le ministre de la Santé l'a annoncé : la Covid-19 sera reconnue comme maladie professionnelle de façon "automatique", seulement pour les soignants. La CGT ne peut que se réjouir pour ces derniers qui sont massivement exposés. La responsabilité de la contamination dans le travail est ainsi actée.

Dans le même temps, la CGT pense aussi aux salariés d'Orange SA, du groupe Orange et de ses sous-traitants, auxquels il a été demandé d'aller travailler pour maintenir les activités dites essentielles. Ceux-là mêmes que l'entreprise qualifie de « héros du réseau ».

Les déplacements professionnels, tout comme le lieu d'activité en lui-même, les contacts avec les collègues et avec les clients... sont des zones de risques de contamination majeurs. En cas de contamination par la covid-19, ces salariés en première ligne sont priés de démontrer qu'ils ont été contaminés sur leur lieu de travail ou sur leur trajet domicile-travail. C'est un véritable parcours du combattant et une double peine pour les familles en cas de décès.

Comme pour les soignants, il est essentiel de reconnaître en maladie professionnelle la Covid-19. Orange doit peser à tous les niveaux pour obtenir cette reconnaissance. D'ores et déjà, dans le cadre des prérogatives qui vous étoient concernant la gestion du personnel d'Orange, la CGT vous demande la reconnaissance immédiate de la Covid 19 en maladie professionnelle.

Dans l'immédiat, il est indispensable de mettre en place un dispositif simple et automatique d'accident de travail/accident de service avec « présomption d'imputabilité » pour toutes les travailleuses et tous les travailleurs en activité touchés par le virus. En pratique, chaque contaminé doit être reconnu en accident du travail, sauf preuve contraire apportée par l'employeur.

Parce qu'il en va de la vie de nombre de salariés d'Orange et de ses sous-traitants, mais aussi de leurs familles, la CGT demande à vous rencontrer personnellement sur ce sujet.

Dans l'attente d'une proposition de date de votre part.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre parfaite considération.

Pour la CGT FAPT,

Cédric Carvalho